

**CONSEIL MUNICIPAL DE COARRAZE
REUNION DU 3 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt- quatre, le trois du mois du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COARRAZE convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Michel LUCANTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

Etaient présents :

Michel LUCANTE, Maire, Marie-Agnès MENORET ULTRA, Thierry PENOUILH-SUZETTE, Françoise PUBLIUS, Claude GRANGE, Valérie MOREL, adjoints, Christian FRECHOU, Christian POMME, Laurent JUDE, Anne-Marie RAMIREZ, Frédéric BARBE, Magali ARLES, Anne PINÇON, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Christine MEUNIER, Maryse HOUNIEU-CRADEY.

Absents ou excusés :

*Pierre IATO a donné procuration à Claude GRANGE
Cécile ANTHONIOZ a donné procuration à Valérie MOREL
Guillaume RYCKBOSCH a donné procuration à Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT*

Secrétaire de séance :

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Françoise PUBLIUS

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2024
- Informations
- Compte-rendu des délégations données au maire
- Décision Modificative de Crédits n°1-2024
- Renouvellement d'un contrat aidé aux services techniques
- Financement BAFA

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2024

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du 22 mai 2024 et demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2024 est adopté à l'unanimité

Informations

- Le projet d'achat par l'EPFL du terrain appartenant à la famille De Dufau est en cours
- Le propriétaire du terrain du Palot (Mme Pédebidau) a fait part à M. le Maire de son projet d'aménagement d'environ 10 lots à bâtir

- Le conseil communautaire a voté le reversement de 80 % de la taxe d'aménagement à La Communauté de Communes dans les zones d'activités économiques.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

Droit de préemption :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. 24N0003 présentée le 09/02/2024 par Maître Quitterie CARRAZE Notaire à Coarraze (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré A2988 situé 3 rue de la teinturerie ZA Pous, mis en vente par SCI Ludelo
- D.I.A. 24N0007 présentée le 10/04/2024 par Maître Françoise DARRE, Notaire à Lourdes (Hautes-Pyrénées), concernant l'immeuble cadastré A3093 situé 12 bis chemin Darre Loustau, mis en vente par REQUIER Jérôme et OMPRARET Maryline
- D.I.A. 24N0008 présentée le 17/05/2024 par Maître Quitterie CARRAZE Notaire à Coarraze (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré A1916 situé 1 rue Gambetta, mis en vente par ALVCOVERO Max
- D.I.A. 24N0009 présentée le 09/02/2024 par Maître Pierre CALAUDI Notaire à Pau (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré AAA64 et AA65 situé 17 rue du Gabizos, mis en vente par LANNEGRAND Francis
- D.I.A. 24N0010 présentée le 24/05/2024 par Maître Quitterie CARRAZE Notaire à Coarraze (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré A602, A603 et A1500 situé 9 rue Louis Barthou, mis en vente par LUCANTE Michel et GRANGE Monique

Cimetière :

Renouvellement de concessions trentenaire

- U30 (Laur)

Virement de crédits

Un virement de 326 € a été effectué de l'article 60633 (chap 011) vers l'article 673 (chap 67)

Décision Modificative de Crédits n°1-2024

Intégration des résultats du budget annexe du café municipal :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
001 Déficit d'investissement budget du café municipal	655,10	021 Virement de la section de fonctionnement	655,10
Total dépenses :	655,10	Total recettes :	655,10

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 Virement à la section d'investissement	655,10	002 Excédent de fonctionnement budget du café municipal	3 867,16
60633 (011) Fournitures de voirie	3 212,06		
Total dépenses :	3 867,16	Total recettes :	3 867,16

Adopté à l'unanimité.

**Agent polyvalent des services techniques
Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)**

La commune a bénéficié d'un contrat PEC pour le poste d'agent polyvalent des services techniques du 10 juillet 2023 au 9 juillet 2024 correspondant à un temps complet. Le taux de prise en charge par l'Etat étant de 50 % sur 20 h hebdomadaires.

Les services de l'Etat sont favorables au renouvellement de ce contrat pour une période de 6 mois, soit du 10 juillet 2024 au 9 janvier 2025 aux mêmes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer avec l'agent un contrat de travail à durée déterminée du 10 juillet 2024 au 9 janvier 2025.
- **AUTORISE** le maire à signer avec l'agent et France Travail la convention de financement correspondante
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- **INDIQUE** que la rémunération de l'agent sera fixée sur la base du SMIC horaire en vigueur.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024

Aides financières pour le BAFA

Le maire propose d'apporter une aide financière aux jeunes coarraziens(ne)s qui souhaitent passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Le Maire propose que la commune participe au financement du BAFA dans les mêmes conditions que la CCPN.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les aides suivantes :

- Formation générale BAFA
 - o 150 € lorsque la formation se déroule en externat
 - o 200 € lorsque la formation se déroule en internat.

- Approfondissement
 - o 150 € lorsque la formation se déroule en externat
 - o 200 € lorsque la formation se déroule en internat.

Le conseil précise que ces aides financières s'appliquent également aux Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

La séance est levée à 19h10.

Le Maire,
Michel LUCANTE

